

BULLETIN  
INTERNATIONAL

*DES*  
SOCIÉTÉS  
*DE LA*  
CROIX-ROUGE

Publié par le  
Comité International  
fondateur de  
cette institution

# Comité international de la Croix-Rouge

## EXTRAIT DES STATUTS

**ARTICLE PREMIER.** — Le Comité international de la Croix-Rouge (C. I. C.-R.) fondé à Genève, en 1863, et consacré par des décisions des Conférences internationales de la Croix-Rouge, est constitué en une association régie par les art. 60 et suivants du Code civil suisse, et possède, en conformité, la personnalité civile.

**ART. 2.** — Le C. I. C.-R. est une institution indépendante ayant son statut propre dans le cadre des statuts de la Croix-Rouge internationale.

**ART. 3.** — Le C. I. C.-R. a son siège à Genève.

**ART. 4.** — Le C. I. C.-R. a notamment pour but :

a) de travailler au maintien et au développement des rapports des Sociétés nationales de la Croix-Rouge entre elles ;

b) de maintenir les principes fondamentaux et uniformes de l'institution de la Croix-Rouge, savoir : l'impartialité, l'indépendance politique, confessionnelle et économique l'universalité de la Croix-Rouge et l'égalité des Sociétés nationales ;

c) de reconnaître toute Société nationale nouvellement créée ou reconstituée en conformité des principes de la Convention de Genève, et de porter cette constitution régulière à la connaissance de toutes les Sociétés nationales existantes ;

d) d'être un intermédiaire neutre, dont l'intervention est reconnue nécessaire, spécialement en cas de guerre, de guerre civile ou de troubles intérieurs ;

e) de recevoir toute plainte au sujet de prétendues infractions aux Conventions internationales, et, en général, d'étudier toutes questions dont l'examen par un organe spécifiquement neutre s'impose ;

f) de coordonner les efforts pour soulager les victimes de la guerre des maux qui sont la conséquence de la guerre, des calamités civiles ;

g) de travailler au développement et à la préparation du personnel et du matériel sanitaire nécessaire pour assurer l'activité de la Croix-Rouge en temps de guerre, en collaboration avec les Sociétés nationales de la Croix-Rouge et les Services de santé militaires de l'Etat ;

h) d'assumer les fonctions qui lui sont dévolues par les conventions internationales ;

i) de s'occuper en général de tout ce qui concerne les relations entre les Sociétés de la Croix-Rouge, en temps de paix comme en temps de guerre, dans le domaine des secours aux blessés et aux malades de la guerre, ainsi que dans celui de l'action en faveur des prisonniers de guerre.

En vertu de ses statuts, le Comité international de la Croix-Rouge possède la personnalité civile qui lui permet de recevoir légalement, des legs.

### Formule à utiliser dans un testament :

*Je soussigné... déclare léguer au Comité international de la Croix-Rouge, à Genève,*

*la somme de. . . . .*

*legs à acquitter franc de tous droits par ma succession.*

*(lieu, date et signature)*

Le Comité international, dont toutes les ressources sont consacrées à l'accomplissement de sa tâche, sera toujours très reconnaissant aux personnes qui voudront bien se souvenir de son œuvre.

## *Comité international*

### **Centre d'entr'aide internationale**

(Circulaire conjointe)

Voir ci-dessus, p. 877.

### **Rapport sur les travaux de la Conférence préliminaire des Sociétés nationales de la Croix-Rouge pour l'étude des Conventions et de divers problèmes ayant trait à la Croix-Rouge (*à suivre*),**

Voir ci-dessus, p. 879.

### **Présentation de candidatures pour la médaille Florence Nightingale (11<sup>me</sup> attribution : 12 mai 1947)**

(Trois cent septante-sixième circulaire aux Comités centraux)

Genève, le 4 novembre 1946.

*Aux Comités centraux des Sociétés nationales  
de la Croix-Rouge*

MESDAMES ET MESSIEURS,

En date du 3 février 1941, par sa circulaire N° 363, le Comité international avait l'honneur d'informer les Comités centraux des Sociétés nationales de la Croix-Rouge qu'il estimait opportun, en raison des circonstances, de renvoyer à la fin des hostilités l'attribution de la Médaille Florence Nightingale qui, selon le nouveau règlement adopté en 1934 à Tokio, aurait dû avoir lieu en mars 1941. Pour les mêmes raisons, la médaille ne fut pas distribuée en 1943, ni en 1945.

Les hostilités étant terminées, le Comité international pense qu'il recevra l'approbation des Sociétés nationales en prévoyant une attribution de la médaille pour le 12 mai 1947. Certes, le Comité est conscient du fait que, la paix n'étant pas encore conclue entre tous les Etats, certaines Sociétés nationales ne seront peut-être pas en mesure de présenter des candidatures ; mais cette situation, dont il sera tenu compte lors de l'attri-

## *Comité international*

bution, ne semble pas devoir retarder davantage encore la distribution.

Le Comité international pense également que, aucune médaille n'ayant été décernée depuis 1939, le nombre de médailles à distribuer pourra dépasser le chiffre maximum de 36 prévu par le nouveau règlement ; en effet, si les circonstances de la guerre ont, par trois fois, empêché toute attribution, ces mêmes circonstances ont multiplié les actes de dévouement et d'héroïsme accomplis par les infirmières et les auxiliaires volontaires. Au cas où, toutefois, vous ne partageriez pas ce point de vue, nous vous serions très obligés de nous le faire savoir.

Nous pensons utile de vous rappeler que, selon l'art. 1 du nouveau règlement, la médaille Florence Nightingale peut être attribuée :

a) A des infirmières diplômées qui se seront distinguées d'une façon exceptionnelle par leur grand dévouement à des malades ou à des blessés en temps de guerre ou en temps de paix.

b) A des infirmières directrices ou infirmières organisatrices d'œuvres, qui auront rendu des services exceptionnels dans le domaine des soins aux malades ou aux blessés.

c) A des auxiliaires volontaires dûment enregistrées à la Croix-Rouge, qui se seront distinguées d'une façon exceptionnelle par leur grand dévouement à des malades ou à des blessés, en temps de guerre ou de calamités publiques.

d) Aux infirmières et auxiliaires volontaires appartenant à l'une des catégories ci-dessus, qui seraient tombées au champ d'honneur.

Nous vous rappelons également, qu'aux termes de l'art. 5, les candidatures devront nous parvenir **avant le 1<sup>er</sup> mars 1947**.

Enfin, en conformité de l'art. 7 du nouveau règlement, le Comité international vous adressera, au plus tard au début d'avril 1947, une circulaire donnant les noms des récipiendaires et fera parvenir en même temps aux Sociétés nationales intéressées les médailles et diplômes, afin que remise en puisse, si possible, être faite le 12 mai, date anniversaire de la naissance de Florence Nightingale. La liste des récipiendaires sera, de plus, publiée dans la *Revue internationale de la Croix-Rouge*.



Photo Lacroix, Genève.

Franz de PLANTA  
(1865-1946)

Membre honoraire du Comité international de la Croix-Rouge.

## *Comité international*

Vous trouverez en annexe le questionnaire à employer en cas de candidatures présentées. Si le nombre des questionnaires est insuffisant, veuillez nous le faire savoir sans délai afin que nous puissions vous en faire parvenir d'autres exemplaires.

Veuillez agréer, Mesdames et Messieurs, l'assurance de notre haute considération.

POUR LE COMITÉ INTERNATIONAL DE LA CROIX-ROUGE :  
**Max HUBER**, *Président a.i.*

### **Mort de M. Charles Huber, chef de la délégation du Comité international de la Croix-Rouge, à Vlotho (Allemagne)**

Au moment de mettre sous presse, nous apprenons, avec infiniment de tristesse, la mort de M. Charles Huber, survenue dans l'exercice de ses fonctions, à la suite d'un accident d'automobile.

Nous reviendrons, dans notre prochain numéro, sur l'activité de ce dévoué collaborateur et sur les éminents services qu'il a rendus à l'Institution.

Le Comité international de la Croix-Rouge présente à la famille de Charles Huber l'expression émue de sa profonde sympathie.

### **† Franz de Planta membre honoraire du Comité international de la Croix-Rouge**

Le Comité international a appris avec chagrin la mort de Monsieur Franz de Planta.

Membre actif du Comité dès 1930 et membre honoraire depuis 1945, M. de Planta servit la cause de la Croix-Rouge dans un esprit de pondération, de sagesse et d'entier dévouement. Il apporta à son œuvre, sans ménagement, l'appui de sa grande expérience et de ses conseils éclairés.

Conscient de la perte qu'il a éprouvée lui-même, le Comité international n'a pas manqué d'adresser ses condoléances émues à la famille de Monsieur de Planta et de s'associer au grand deuil qui la frappe.

La *Revue internationale de la Croix-Rouge* a eu l'occasion de rappeler à cette place les importants services que M. de Planta rendit en toutes circonstances à l'Institution de Genève et la

## *Comité international*

part qu'il prit à ses activités traditionnelles <sup>1</sup>. Elle adresse à Madame F. de Planta, à l'obligeance de laquelle elle doit de pouvoir publier le portrait de Franz de Planta, l'hommage de sa respectueuse sympathie.

Le Comité international honorera la mémoire de Franz de Planta et lui sera profondément reconnaissant de s'être consacré avec tant d'attachement à ses tâches charitables.

### **Nouveaux membres du Comité international de la Croix-Rouge**

Dans sa séance plénière du 21 octobre le Comité international a élu trois nouveaux membres : MM. Léopold Boissier, Edmond Grasset et Adolf Lüchinger.

Fils de Monsieur Edmond Boissier, ancien vice-président, membre honoraire du Comité international de la Croix-Rouge, M. Léopold Boissier est né à Genève, le 16 juillet 1893. Il fit des études de droit aux Universités de Genève et Zurich et obtint le grade de docteur en droit. M. Boissier entra au service diplomatique suisse de 1917 à 1920 et occupa des postes à Berne, Rome et Londres. Dès le 1<sup>er</sup> juillet 1933, il fut appelé aux fonctions de secrétaire général de l'Union interparlementaire.

Il présida l'Association suisse pour la Société des Nations, le Conseil suisse des Associations pour la paix et la Fédération des institutions semi-officielles ou privées, ayant leur siège à Genève. Nommé chargé de cours, M. Boissier devint dès 1924, professeur extraordinaire de droit constitutionnel comparé à l'Université de Genève.

Editeur de l'«Annuaire interparlementaire» et des «Informations constitutionnelles et parlementaires», M. Boissier est l'auteur de nombreuses publications.

Né à Genève, le 29 septembre 1895, le Dr Edmond Grasset a fait ses études de médecine à l'Université de Genève ; il fut de 1922 à 1927 attaché à l'Institut Pasteur de Paris, assistant dans les services de tuberculose, microbiologie générale et supérieure, puis attaché au Service de sérothérapie.

En 1928, il se rendit en Afrique du Sud, pour organiser et diriger le Service de sérothérapie de l'Institut de recherches

---

<sup>1</sup> *Revue internationale*, janvier 1945, p. 64.

## *Comité international*

médicales de l'Afrique du Sud, à Johannesburg (South African Institute for Medical Research). Chef du Service de sérothérapie de cet Institut, médecin sérologiste honoraire des hôpitaux de Johannesburg, M. Grasset fut nommé chargé de cours de perfectionnement sérologique et épidémiologique à l'Université de Johannesburg.

En 1945, le Dr Grasset était appelé au poste de Directeur de l'Institut d'hygiène de la République et Canton de Genève et à la Chaire de bactériologie et d'hygiène de l'Université de Genève.

Le professeur E. Grasset a publié de nombreux mémoires scientifiques du domaine de l'épidémiologie et de la microbiologie.

Il convient aussi de mentionner que M. Grasset représenta avec un grand dévouement le Comité international à titre de délégué, pendant la guerre, fonction qu'il a continué d'assurer jusqu'à son départ de l'Afrique du Sud.

Bourgeois d'Oberriet (St Gall) et de Zurich, M. Adolf Lüchinger est né à Zurich en 1894 où il obtint le grade de docteur en droit. Auditeur, durant un an et demi, près le Tribunal d'arrondissement de Zurich, il entra au service de la Fondation suisse « Pro Juventute » comme chef de division et plus tard comme adjoint du Secrétaire central. Nommé conseiller juridique de la Fondation, M. Lüchinger fait actuellement partie de cette institution au titre de membre de la Commission et du Conseil.

En 1928, M. Lüchinger fut élu membre du Tribunal de district de Zurich et, en 1935, juge à la Cour d'appel. De 1941 à 1944 il présida la Cour d'assises et le Tribunal cantonal des assurances ; il fut également substitut extraordinaire du Tribunal fédéral des assurances.

Fondateur et premier président de l'« Arbeiterhilfswerk », M. Lüchinger siégea de 1927 à 1942 au Conseil communal de Zurich qu'il présida de 1940 à 1941.

De 1939 à 1944, M. Lüchinger présida le deuxième Tribunal pénal d'économie de guerre du Département fédéral de l'économie publique et de 1940 à 1944 il remplit les fonctions de membre du Tribunal militaire de la VI<sup>e</sup> division.



## *Comité international*

Le 6 février 1944, M. Lüchinger fut élu président de la Ville de Zurich. Depuis 1945, il est membre de la Commission scolaire suisse.

### **Démission**

Dans sa séance du 3 octobre le Comité international de la Croix-Rouge a enregistré avec de très vifs regrets la démission de Madame Ed. Frick-Cramer.

Professeur suppléant d'histoire à l'Université de Genève, c'est en 1918 qu'elle fut appelée à faire partie du Comité international après avoir dirigé avec une haute compétence le Service des prisonniers de guerre alliés à l'Agence internationale de Genève et assumé de nombreuses missions à l'étranger.

Ne pouvant ici, comme nous l'aurions souhaité, passer en revue les multiples aspects de l'œuvre considérable accomplie par elle au cours de trente années, nous nous bornerons à évoquer ses principales activités.

La volonté d'obtenir un statut et une meilleure protection pour les prisonniers de guerre comme pour les victimes civiles des hostilités, fut sa préoccupation dominante et dirigea tous ses efforts.

En décembre 1917, à la demande du Gouvernement suisse, Madame Frick-Cramer participa aux Conférences franco-allemandes qui préparèrent l'accord de mars 1918 sur les prisonniers de guerre. Elle prit ensuite une part déterminante à l'élaboration des Conventions internationales protégeant les victimes de la guerre, et peut être considérée comme un des principaux auteurs du Projet qui devint en 1929 la « Convention sur le traitement des prisonniers de guerre » et du Projet, dit de Tokio, relatif à la condition des civils de nationalité ennemie. Madame Frick-Cramer représenta d'ailleurs le Comité international tant à la Conférence diplomatique de 1929 qu'à la XV<sup>e</sup> Conférence de la Croix-Rouge, réunie à Tokio en 1934.

Elle avait, d'autre part, publié en 1932 un opuscule intitulé « Organisation d'un bureau central de renseignements » qui rendit au Comité international les plus précieux services lorsqu'éclata la seconde guerre mondiale. Dès cette époque et

## Comité international

pour toute la durée du conflit, Madame Frick-Cramer se consacra avec un entier dévouement à l'œuvre considérable qui commençait. La remarquable spécialisation acquise par elle de 1914 à 1918 fut immédiatement mise à profit. Douée d'une grande puissance de travail, d'une ferme volonté et d'un rapide esprit de décision, elle prit notamment une part importante à la direction de l'Agence centrale des prisonniers de guerre. Dans les séances du Comité, comme dans les commissions juridiques ou techniques, son expérience conférait à ses avis une autorité incontestée.

Toujours soucieuse de maintenir intacts les principes fondamentaux de la Croix-Rouge, elle chercha à faire prévaloir des vues très larges quant aux responsabilités de l'Institution dans les œuvres de guerre et d'après guerre.

Tout dernièrement encore, Madame Frick-Cramer prêta son concours pour la préparation de la Conférence préliminaire des Sociétés nationales de la Croix-Rouge.

La *Revue internationale de la Croix-Rouge* a eu l'honneur de publier plusieurs articles de Madame Frick-Cramer qui apportèrent une précieuse contribution à l'histoire de la Croix-Rouge comme à l'étude des Conventions humanitaires. Nous nous plaignons à rappeler ici les titres suivants :

*La tâche de la prochaine conférence internationale des Croix-Rouges*, 1919, p. 403.

*De l'activité des Croix-Rouges en temps de paix*, 1919, p. 755.

*Rapatriement des prisonniers de guerre centraux en Russie et en Sibérie et des prisonniers de guerre russes en Allemagne*, 1920, p. 526.

*La X<sup>e</sup> Conférence internationale de la Croix-Rouge*, 1920, p. 1212.

*A propos des projets de conventions internationales réglant le sort des prisonniers*, 1925, p. 73.

*Le Comité international de la Croix-Rouge et les Conventions internationales pour les prisonniers de guerre et les civils*, 1943, p. 386 et 567.

*Au service des familles dispersées*, 1944, p. 307.

*Le rapatriement des prisonniers après la guerre de 1914-1918*, 1944, p. 700.

# *Comité international*

## **Publication**

Publication du Comité international de la Croix-Rouge et de la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge. *Annuaire de la Croix-Rouge internationale* 1946. — Genève, Hôtel Métropole ; Rue Munier-Romilly, 8, mai 1946. In-8, 139 p.

## **Communiqués du Comité international de la Croix-Rouge**

### *Anciens détenus de camps de concentration à Bruxelles*

Genève, le 21 octobre 1946.

Il y a quelques jours, a eu lieu, à Bruxelles, une cérémonie commémorative des anciens détenus du camp de concentration de Sachsenhausen-Oranienburg.

M. Gillet, président de l'Amicale nationale des prisonniers politiques de Sachsenhausen-Oranienburg, rappela les terribles souffrances des hommes qui durent évacuer le camp, le 20 avril 1945, pour participer à cet exode de 15 jours que l'on a appelé « La marche vers la mort ».

Le Comité international de la Croix-Rouge était représenté par le D<sup>r</sup> R. Marti, ancien délégué du Comité en Allemagne, qui fut l'objet d'une ovation de la part des anciens prisonniers. Ceux-ci se souviennent avec émotion et reconnaissance des secours qui leur furent donnés en vivres et en médicaments, de nuit comme de jour, par les délégués du Comité international sur les routes où passaient ces cortèges tragiques ; ils n'ont pas oublié les nombreuses interventions que ces mêmes délégués firent auprès de leurs gardiens afin d'empêcher les massacres et les sévices dont les prisonniers, épuisés physiquement et moralement, étaient les victimes.

Le président de l'Amicale nationale remercia encore le Comité international de la Croix-Rouge du dévouement dont ses délégués firent preuve en ces heures douloureuses, et il chargea le D<sup>r</sup> Marti de remettre en son nom au Comité international une statuette dédicacée, œuvre du sculpteur van Gutsem. Une statuette semblable fut aussi remise au D<sup>r</sup> Depage, président de la Croix-Rouge belge.

Les représentants de tous les groupes politiques belges, catholique, socialiste, libéral et communiste, prirent à leur tour la parole pour exalter l'esprit de solidarité dans la souffrance qui est aussi le fondement de la Croix-Rouge.

Pour couronner cette belle cérémonie, M. Terfve, ministre de la Reconstruction, remit officiellement au président le drapeau noir et argent de l'Amicale.

# Comité international

## 60 millions d'envois postaux.

Genève, le 15 novembre 1946.

L'Agence centrale des prisonniers de guerre a expédié récemment son soixante millionième envoi postal.

Ainsi, 60 millions de plis sont partis de Genève, de 1939 à 1946, afin de porter dans tous les pays du monde les nouvelles d'innombrables personnes en captivité, les résultats d'enquêtes menées pour la recherche des disparus, les messages transmis entre membres de familles dispersées par les événements.

Durant certaines périodes, le mouvement général de la correspondance a dépassé le chiffre de 450.000 cartes et lettres par jour.

Si cet acheminement a pu se poursuivre sans interruption au cours d'années où les communications présentaient des difficultés presque insurmontables, on le doit, pour une large part, à l'Administration des postes suisses dont les services ont participé avec autant de compréhension que de dévouement à la tâche du Comité international de la Croix-Rouge, en assurant l'arrivée et le départ réguliers du courrier de l'Agence centrale des prisonniers de guerre.

### Liste des principaux articles consacrés au Comité international et à l'Agence centrale des prisonniers de guerre<sup>1</sup>

#### *Juillet 1945*

\*\*\* — What America is Talking about (*True Story*, New-York, juillet).

#### *Mars 1946*

\*\*\* — Red Cross Delegate Touring The Far East (*Liberty*, Bangkok, 26 mars).

#### *Juillet-août 1946*

\*\*\* — La Cruz Roja Cubana en las Conferencias de Oxford y Ginebra (*Boletín Oficial de la Cruz Roja Cubana*, La Havane, juillet-août).

Francisco SANCHEZ. — La Vida y la Obra de Henry Dunant (*Boletín Oficial de la Cruz Roja Cubana*, La Havana, juillet-août).

#### *Août 1946*

Johannes SMEMO. — Max Huber : Le Bon Samaritain (*Norges Røde Kors*, Oslo, août).

\*\*\* — Die Kriegstransporte des I.K.R.K. (*Amerikanische Schweizer Zeitung*, New York, 7 août).

---

<sup>1</sup> Cette liste contient l'indication des principaux articles que le Comité a reçu au cours des dernières semaines. Voir les listes publiées dans les livraisons antérieures.

## Comité international

- \*\*\* — Die Tätigkeit des Roten Kreuzes in und für Deutschland (*Amerikanische Schweizer Zeitung*, New York, 14 août).
- \*\*\* — Dr. Huber addresses Geneva Conference (*Australian Red Cross Society — Information Service*, Melbourne, 19 août).
- \*\*\* — 82nd Anniversary World Red Cross (*Amerikanische Schweizer Zeitung*, New York, 28 août).

### Septembre 1946

- \*\*\* — Geneva Conference — Light and Shade (*Notes on Activities — Australian Red Cross Society*, Melbourne, septembre).
- \*\*\* — A l'Agence centrale des prisonniers de guerre — Service allemand (*France-Croix-Rouge — Organe officiel de la Croix-Rouge française*, Paris, septembre).

Uit « Mooier Leven » — Het International Roode-Kruiscomité en de Concentratiekampen (*Nieuwsblad van Mol*, Mol, 7 septembre).

Roberto DE ARENZAGA. — La Cruz Roja (*A.B.C.*, Madrid, 12 septembre).

### Octobre 1946

- \*\*\* — Vom Internationalen Roten Kreuz — Das „Komitee“ und die „Liga“ (*Unsere Hilfe, Zeitschrift des Bayerischen Roten Kreuzes*, Nuremberg, octobre).
- \*\*\* — La Croix-Rouge dans le Monde : Réunion du Comité international de la Croix-Rouge, Genève, 26 juillet au 4 août 1946 (*France Croix-Rouge — Organe officiel de la Croix-Rouge française*, Paris, octobre).

André FOURNEL. — L'Ange Blanc (*Le Parisien libéré*, Paris, 17-18-20-21-22-26-27-28 octobre).

## Ligue

### Centre d'entr'aide internationale

(Circulaire conjointe)

Voir ci-dessus, p. 959.

### Publication

Voir ci-dessus, p. 966.

### Bulletin de la Ligue

#### *Sommaire du numéro de juillet-septembre 1946*

XIX<sup>e</sup> session du Conseil des Gouverneurs de la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge (Oxford, 8-20 juillet 1946. Allocution de bienvenue de Lord Woolton ; discours de M. Basil O'Connor ; Résolutions adoptées par le Conseil ; Statuts de la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge.